

Discours
de la IVème Université de Printemps de Finances
Publiques
« La réforme fiscale au Maroc »

**FONDAFIP/GERFIP, siège du Ministère du Budget, des Comptes
Publics et de la Fonction Publique.**
Paris, les 16 et 17 juin 2008

Je suis heureux de participer aux travaux de la IVème Université de printemps de finances publiques, qui représente une opportunité de dialogue sur la bonne gouvernance des finances publiques dans le monde.

S'inscrivant dans un projet plus ambitieux, celui de moderniser l'Etat, les finances publiques sont au cœur du débat autour de la bonne gouvernance des politiques publiques.

Il s'agit, comme l'a si bien dit le professeur Michel bouvier, de « **l'invention d'une nouvelle gouvernance financière publique et par conséquent de l'invention d'un nouvel Etat** »¹.

La réussite d'une telle œuvre impose de la part des décideurs publics un questionnement systématique sur la pertinence et sur la performance des politiques publiques et de leurs financements.

En effet, au-delà des missions traditionnelles assignées à la fiscalité, le choix des politiques publiques ainsi que le fonctionnement des institutions administratives chargées de leur mise en œuvre ont des incidences directes sur l'évolution de l'économie et de la société.

Compte tenu de l'interdépendance de l'économie mondiale, le Maroc devait poursuivre sa politique d'ouverture sur les marchés et d'attraction de l'investissement international.

Ainsi, un vaste et audacieux programme de réformes dans les domaines du droit commercial, droit des sociétés etc.... fut entamé et bien entendu, la refonte du système fiscal marocain était nécessaire afin d'accompagner ces réformes.

¹ M.BOUVIER, éditorial RFFP N° 100, Novembre 2007,

Par ailleurs, notre pays a adhéré à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et a conclu d'importants accords de libre échange avec l'Union Européenne, les USA, la Turquie et certains pays arabes partenaires. **Ce qui a constitué de nouveaux défis à relever.**

Afin de combler les pertes de recettes douanières induites par la libéralisation de l'économie marocaine, les efforts ont été recentrés sur la fiscalité domestique pour mobiliser les ressources financières additionnelles, nécessaires au financement des projets de développement, d'éducation, de santé etc.

Néanmoins, cette recentralisation sur la fiscalité domestique devait se faire de telle manière à :

- éviter d'accroître la charge fiscale aussi bien pour les contribuables marocains qu'étrangers, et en même temps;
- préserver la compétitivité du Maroc sur le marché mondial, et
- encourager la consommation interne, les investissements et l'épargne.

Dans cette perspective, une réforme a été conçue avec les principaux objectifs suivants:

- générer des ressources de manière équitable et durable;
- réduire les distorsions provenant de régimes incitatifs;
- alléger la charge fiscale des familles à revenu faible ou moyen;
- moderniser et renforcer l'administration fiscale.

Permettez-moi de vous présenter brièvement, les grandes lignes concernant la réforme fiscale au Maroc.

Avant 1984, le système fiscal marocain était composé de divers impôts cédulaires. Ainsi, une personne morale ou physique, était soumise à une multitude d'impôts et taxes. Cette structure rendait le système fiscal compliqué, difficile à gérer et, dans une large mesure, inéquitable.

Depuis 1984, plusieurs impôts et taxes ont été supprimés et le système fiscal devint plus homogène à travers quatre grands impôts: l'impôt sur le revenu (IR), l'impôt sur les sociétés (IS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), et les droits d'enregistrement et de timbres (DET). Le but de cette réforme était de créer un système fiscal cohérent, simple, plus équitable et offrant suffisamment de garanties aux contribuables.

En 1999, les assises nationales sur la fiscalité qui ont réuni parlementaires, opérateurs économiques, experts nationaux et internationaux, universitaires et administration fiscale pour débattre sur la fiscalité marocaine, ont permis de tracer une feuille de route visant la modernisation de notre système fiscal.

Les principales tendances ayant caractérisé la réforme de la fiscalité marocaine peuvent être résumées comme suit :

- simplification de la législation fiscale;
- élargissement de la base d'imposition;
- réduction des taux d'imposition, et
- augmentation des recettes fiscales.

I- Concernant la simplification de la législation fiscale, les dix dernières années ont vu la révision du système dans l'optique d'harmonisation et de regroupement des textes fiscaux en un seul document : le Code Général des Impôts.

L'élaboration de ce code a nécessité plusieurs étapes :

de 1999 à 2004, on assiste à une rupture avec la démarche cédulaire en faveur d'une approche plus synthétique, notamment par l'homogénéisation et l'harmonisation des procédures et par la refonte de la législation relative à l'enregistrement ;

A partir de 2005, fut adopté le livre des Procédures Fiscales, suivi en 2006 par le livre d'Assiette et de Recouvrement pour finaliser en 2007 le processus de codification par la publication du Code Général des Impôts.

Ce code permet au contribuable de disposer d'un document fiscal clair, cohérent et adapté à l'évolution des législations des pays partenaires du Maroc.

Durant cette même période, l'administration fiscale a pris en charge, successivement, le recouvrement de la TVA, de l'IS et de l'IR.

Elle a lancé la réforme de la TVA de deuxième génération, notamment par la réduction des taux d'imposition à deux, voire à un seul taux.

II- S'agissant de l'élargissement de la base imposable, celle-ci s'est faite par la réduction du nombre des régimes dérogatoires constituant des dépenses fiscales qui limitent considérablement l'assiette.

En 2005, une étude a été lancée afin d'estimer le coût budgétaire des incitations fiscales et d'en apprécier l'impact économique et social.

En 2007, 410 mesures dérogatoires ont été répertoriées, dont 178 ont été évaluées représentant 17,4% des recettes fiscales engendrées, soit 4,1% du PIB. Cette évaluation a permis de quantifier à la fois les dépenses fiscales et d'identifier les secteurs dont la mobilisation du potentiel permet un élargissement significatif de la base imposable.

III- Quant à la réduction des taux d'imposition et au renforcement de la compétitivité, d'importantes révisions ont affecté les quatre grands impôts.

Ainsi le taux de l'IS a connu des baisses successives depuis son introduction en 1986 avec un taux initial de 52%. Progressivement, ce taux a diminué pour atteindre 30% en 2008, au lieu de 35%, pour tous les secteurs d'activité excepté pour le secteur financier où le taux passe de 39,6% à 37% ;

Dans le même ordre d'idées, le taux de l'impôt sur le revenu a progressivement diminué en passant de 52% en 1990 à un taux marginal de 42% en 2007² ;

Par ailleurs, afin d'améliorer l'attractivité de notre système vis à vis des personnes étrangères, des changements majeurs ont été introduits dans la Loi de Finances 2008. Il s'agit notamment du taux d'imposition des gains en capitaux et des produits bruts des capitaux mobiliers de source étrangère qui est passé de 42% à respectivement 20% et 30%³ libératoires de l'impôt sur le revenu

Tous ces changements ont été entrepris afin d'aligner le Maroc, en particulier au regard des taux d'imposition, sur les meilleures pratiques de ses principaux partenaires étrangers.

² **Barème avant le 1^{er} janvier 2007**

Tranches de revenus en dhs	taux
0 à 20 000	exonérée
20 001 à 24 000	13%
24 001 à 36 000	21%
36 001 à 60 000	35%
Au-delà de 60 000	44%

Barème à partir du 1^{er} janvier 2007

Tranches de revenus en dhs	taux
0 à 24 000	exonérée
24 001 à 30 000	15%
30 001 à 45 000	25%
45 001 à 60 000	35%
60 001 à 120 000	40%
Au delà de 120 000	42%

³ En cas d'existence d'une convention de non double imposition, l'impôt étranger prélevé à la source est imputable sur l'impôt marocain.

IV- Enfin, l'augmentation des recettes fiscales est devenue structurelle.

Ainsi, depuis 1999, les recettes fiscales ont constamment progressé pour atteindre 21,4% en 2007.

Le plus important à noter, c'est l'accélération du rythme de croissance des recettes observé à partir de 2005.

En effet, si la période 2002-2004 a connu un taux de croissance annuel moyen des recettes de 8,1%, ce dernier est passé à 18,4% pour la période 2005-2007.

Les recettes fiscales qui représentaient 19,7% du PIB en 2002, en constituent 24,9% en 2007. Cet indicateur se retrouve au niveau de l'évolution des différents impôts et taxes :

- Le rapport IS / PIB passe de 2,9% en 2002 à 5% en 2007 ;
- celui de l'IR / PIB de 3,7% à 4,6% ;
- et celui de la TVA / PIB de 5,4% à 8,3%.

Comparativement à d'autres pays, les recettes fiscales par rapport au PIB représentent en 2006, 28,1 % en France (soit 3 % au titre de l'IS, 7,8% pour l'IR et 7.3% en TVA), 21, 2% en Allemagne (soit 3 % au titre de l'IS, 7,8% pour l'IR et 7.3% en TVA) et 24,6% en Espagne (soit 4,2% en IS, 6,9% en IR et 6,3% en TVA)⁴.

Cette évolution a permis le renforcement de la fiscalité domestique et l'autonomisation des recettes fiscales par rapport à l'évolution du commerce extérieur. Il en découle, entre autre, une mutation dans la structure fiscale au profit des impôts directs dont la part dans les recettes passe de 34,1% en 2002 à 39,1% en 2007.

⁴ En 2006, les recettes fiscales du Maroc par rapport au PIB étaient de 21,8% (4,2% pour l'IS, 4,2% en matière d'IR et 6,8% pour la TVA).

Certes, cette situation est imputable à l'élan que connaît l'économie marocaine. Toutefois, la forte élasticité des recettes fiscales qui s'élève à 4,15 en 2007, se démarque nettement du taux de croissance de l'économie de 4,8% enregistré la même année.

Force est de constater qu'au-delà de la croissance économique, l'évolution positive des recettes provient du travail permanent d'élargissement législatif notamment par le biais de la réduction des dépenses fiscales et de l'amélioration du comportement des contribuables.

En effet, le changement de comportement vis-à-vis de l'impôt a été favorisé par plusieurs facteurs dont l'ouverture du Maroc sur la scène internationale, l'arrivée de nouvelles générations d'entrepreneurs, l'émergence de nouvelles activités et l'utilisation de nouvelles technologies d'information.

Dans cette évolution, l'action de l'Administration a joué un rôle important en améliorant sa réactivité et la qualité de ses prestations.

En réponse aux exigences de la modernité, le Maroc se devait d'adapter son administration fiscale en améliorant ses structures et ses mécanismes de fonctionnement.

La régionalisation des services fiscaux a été renforcée. En outre, dans le cadre d'une politique de proximité et d'efficacité, l'administration a choisi de déconcentrer sa gestion en confiant une part importante de prise de décision aux directeurs et responsables régionaux dans le but de mieux répondre aux besoins et aux attentes des contribuables.

Cette déconcentration conduit à plus de pertinence et de célérité dans les décisions prises au niveau régional. Elle a également permis de responsabiliser davantage les dirigeants locaux.

Dans son effort de modernisation, l'administration fiscale s'est engagée à revaloriser son capital humain.

Elle a aussi mis en place la télédéclaration ou le télépaiement.

A travers toutes ces démarches, l'administration fiscale marocaine affiche sa volonté d'accroître l'écoute de ses clients/contribuables en leur offrant un service accessible et compréhensible pour tous.

Néanmoins, un changement de mentalité et de comportement de la part des clients continue d'être nécessaire afin de permettre un meilleur consentement à l'impôt.

L'administration fiscale s'efforce à mieux les connaître, les comprendre et par conséquent mieux répondre à leurs attentes. Ainsi, les acteurs économiques sont régulièrement en contact avec l'administration fiscale et expriment leurs opinions et réflexions sur les projets de loi de finances. La fréquence et la permanence de ses rencontres ont permis d'institutionnaliser la concertation.

Aussi, pour plus de transparence, l'administration fiscale met-elle à la disposition du public, une information facilement accessible.

A travers ces choix, l'administration fiscale marocaine est résolument engagée dans une politique de bonne gouvernance.

Le Maroc, à l'instar de ses principaux partenaires européens, poursuit son processus de réforme selon trois axes:

- la réduction de la charge fiscale et la consolidation des recettes par l'élargissement de la base imposable ;
- l'amélioration de son attractivité, et
- la modernisation de sa législation et de son administration fiscale.

Ce que nous souhaitons atteindre à l'avenir est :

- la généralisation de la télédéclaration et l'utilisation des nouvelles technologies dans toutes nos relations avec les contribuables;
- l'adoption d'une stratégie de gestion du risque qui permettrait à l'administration fiscale de faire face aux risques de fraude et d'insolvabilité des contribuables.

Cette réforme fiscale se poursuit ainsi, pour permettre au Maroc de continuer à être attractif et compétitif.